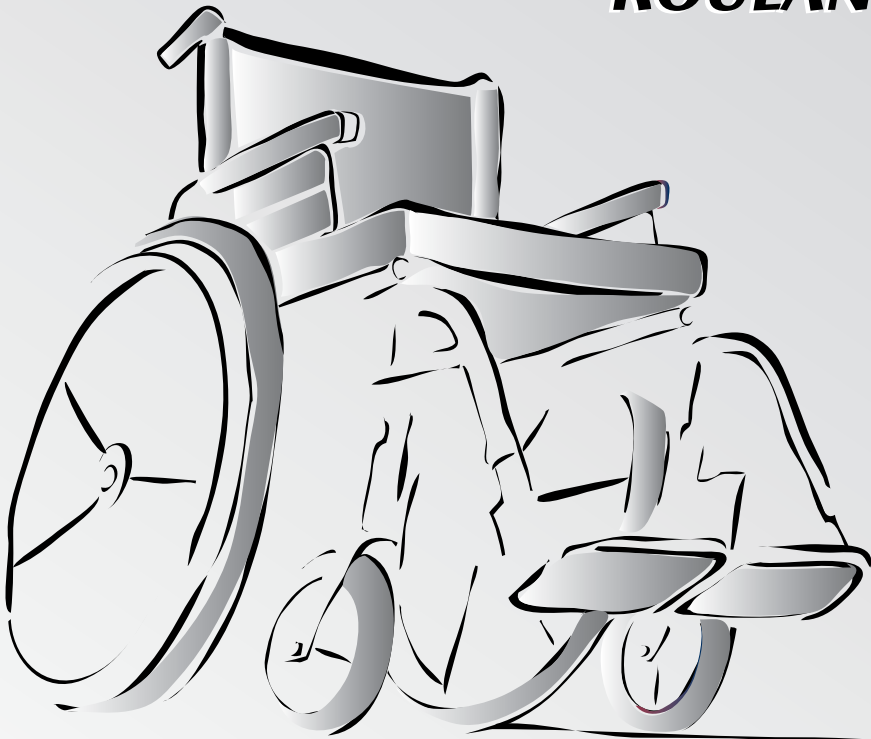


**CE QUE VOUS DEVEZ  
SAVOIR SUR  
VOTRE FAUTEUIL  
ROULANT**



Québec 

# Table des matières

Introduction .....	3
Votre nouveau fauteuil roulant.....	4
Votre responsabilité.....	4
Entretien votre fauteuil roulant.....	5
En panne?.....	6
Recommandations pour votre fauteuil roulant <b>manuel</b> .....	7
Recommandations pour votre fauteuil roulant <b>motorisé</b> .....	8
Votre fauteuil roulant ne convient plus?.....	9
Le retourner, c'est logique.....	9
Où trouver un service d'aides techniques.....	10
Pour plus d'information.....	12

---

Brochure produite par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

L'information contenue dans cette brochure n'est pas exhaustive; elle ne s'applique pas à tous les cas particuliers et n'a pas force de loi.

## Introduction

La Régie de l'assurance maladie du Québec paie entièrement le coût du fauteuil roulant\* auquel vous avez droit dans le cadre du Programme d'appareils suppléant à une déficience physique.

Ce fauteuil roulant sera à vous tant et aussi longtemps que vous en aurez besoin.

Toutefois, vous en avez la responsabilité et vous devez l'utiliser avec soin et voir à son entretien. Vous devez aussi vous assurer d'en prévenir le vol, la perte ou la destruction.

Il vous est interdit, pour quelque motif que ce soit, de le vendre, de le louer, de le donner, de le modifier ou d'y ajouter des accessoires non autorisés par la Régie.

Si vous cessez de l'utiliser ou si vous décédez, le fauteuil roulant doit obligatoirement être retourné au service d'aides techniques d'un établissement autorisé. (Consultez la section *Où trouver un service d'aides techniques* à la page 10.)

La présente brochure vise à répondre le plus exactement possible aux questions que vous pourriez avoir sur les sujets mentionnés précédemment et bien d'autres encore.

**Votre carte d'assurance maladie  
est valide jusqu'à la fin du mois où elle expire.  
Vous avez la responsabilité d'en vérifier  
la date d'expiration et, s'il y a lieu,  
de suivre la procédure de renouvellement  
dans le délai accordé.**

---

\* Dans le présent document, le terme *fauteuil roulant* désigne aussi bien les fauteuils roulants manuels et motorisés que les bases de positionnement et les poussettes.

## **Votre nouveau fauteuil roulant**

### **Quels sont les services auxquels vous avez droit lorsque l'on vous remet votre nouveau fauteuil roulant?**

Le personnel du service d'aides techniques vous fournit les ajustements et l'entraînement de base nécessaires à votre confort et à la conduite du fauteuil roulant. Il vous informe en même temps sur le bon fonctionnement de l'appareil et son entretien. De plus, il vous remet les documents nécessaires et répond à toutes vos questions.

## **Votre responsabilité**

### **Êtes-vous responsable de votre fauteuil roulant?**

Oui, vous êtes responsable de votre fauteuil roulant et de son entretien régulier.

Il est donc important que vous en preniez soin afin de le garder propre et en bon état.

Par ailleurs, veuillez aviser le service d'aides techniques de toute maladie infectieuse ou de la présence de parasites dans votre environnement pour en éviter la propagation.

Le coût des réparations d'un fauteuil utilisé avec négligence n'est pas couvert par la Régie : dans ce cas, vous devez l'assumer vous-même.

Vous devez également posséder une police d'assurance couvrant la perte, le vol ou la destruction de votre fauteuil roulant, sinon vous n'obtiendrez pas nécessairement son remplacement.

Renseignez-vous auprès de votre assureur.

## Entretien votre fauteuil roulant

### Comment entretenir votre fauteuil roulant?

C'est le personnel du service d'aides techniques qui vous renseigne sur l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de votre fauteuil roulant. Assurez-vous de bien suivre ses indications et de lire les documents qu'il vous remet.

Vous devez signaler le plus rapidement possible à votre service d'aides techniques les signes de défectuosité de votre fauteuil roulant.

### **ATTENTION À VOS BATTERIES!**

Les batteries d'un fauteuil motorisé doivent être utilisées et rechargées selon les instructions fournies ou affichées sur l'appareil. Sans ces précautions, elles risquent de s'endommager rapidement, ce qui peut entraîner des pannes et des coûts additionnels.

**Ne chargez jamais vos batteries plus d'une fois par jour** et faites-les vérifier périodiquement par votre service d'aides techniques.

### Où devez-vous faire ajuster et réparer votre fauteuil roulant?

Vous devez toujours faire ajuster ou réparer votre fauteuil roulant par un service d'aides techniques, et ce, même après la période de garantie. (Consultez la section *Où trouver un service d'aides techniques* à la page 10.)

## **Qui paie le coût des ajustements et des réparations?**

La Régie paie le coût des ajustements et des réparations de votre fauteuil roulant pourvu qu'ils découlent d'un usage normal. (Consultez la section *Votre responsabilité* à la page 4.)

### **MISE EN GARDE**

Seul un service d'aides techniques a le droit d'ajouter des accessoires à votre fauteuil roulant ou de le modifier. Vous êtes responsable des dommages résultant de modifications mécaniques ou électriques non autorisées. De plus, ces modifications peuvent être très dangereuses.

## **En panne?**

### **Que devez-vous faire si votre fauteuil roulant tombe en panne?**

Reportez-vous aux informations que vous avez reçues lorsque vous avez pris possession de votre fauteuil roulant. Il est recommandé de toujours avoir avec soi le numéro de téléphone du dépannage d'urgence du service d'aides techniques le plus près de chez soi.

Si vous êtes dans une région autre que celle où vous demeurez, communiquez avec le service d'aides techniques le plus près. (Consultez la section *Où trouver un service d'aides techniques* à la page 10.)

## Recommandations pour votre fauteuil roulant manuel

**Entretien** (consultez toujours la fiche d'entretien suggéré par le fabricant)

Certaines tâches d'entretien peuvent nécessiter l'aide d'un proche ou une visite à votre service d'aides techniques.

Fréquence suggérée	Tâches d'entretien
Toutes les semaines	Vérifiez et, s'il y a lieu, ajustez la pression des pneus.
Tous les mois	Au besoin, démontez et nettoyez les essieux à dégagement rapide. Vérifiez l'état des freins. Assurez-vous que le fauteuil roulant est toujours confortable. Nettoyez les tissus et le châssis.
Tous les trois mois	Vérifiez si le fauteuil roulant roule droit, sans dévier de côté. Vérifiez l'état d'usure des coussins.
Tous les six mois	Vérifiez : a) l'état des roues, des cerceaux de conduite, des roulements à billes et des essieux; b) l'usure ou l'affaissement des toiles de siège et de dossier de même que des garnitures d'appuie-bras; c) le fonctionnement des pièces mobiles (appuie-bras, appuie-pieds, etc.).

**Pression des pneus** avant : \_\_\_\_\_ arrière : \_\_\_\_\_

### En cas de problèmes

Si vous éprouvez régulièrement des douleurs ou de l'inconfort, ou si votre fauteuil roulant présente des signes de défectuosité, prenez rendez-vous le plus rapidement possible auprès de votre service d'aides techniques. (Consultez la section *Où trouver un service d'aides techniques* à la page 10.)

## Recommandations pour votre fauteuil roulant motorisé

**Entretien** (consultez toujours la fiche d'entretien suggéré par le fabricant)

Fréquence suggérée	Tâches d'entretien
Tous les jours	Rechargez complètement les batteries.
Toutes les semaines	Vérifiez et, s'il y a lieu, ajustez la pression des pneus.
Tous les mois	Vérifiez le bon fonctionnement du système de freinage. Assurez-vous que le fauteuil est toujours confortable. Nettoyez les tissus et le châssis.
Tous les trois mois	Assurez-vous du bon fonctionnement de la conduite électronique. Vérifiez l'état d'usure des coussins.
Tous les six mois	Vérifiez : a) l'état des roues et des essieux; b) l'usure ou l'affaissement des toiles de siège et de dossier de même que des garnitures d'appuie-bras; c) le fonctionnement des pièces mobiles (appuie-bras, appuie-pieds, etc.). Assurez-vous que les batteries vous procurent la puissance nécessaire pour tous vos déplacements habituels.

**Pression des pneus** avant : \_\_\_\_\_ arrière : \_\_\_\_\_

En général, c'est vous qui devez diriger votre fauteuil roulant motorisé avec la manette. S'il est absolument nécessaire que ce soit un proche ou un intervenant qui le fasse, celui-ci ne doit pas utiliser la manette. Il doit plutôt mettre le fauteuil en **roues libres** pour le déplacer. Veuillez vous référer au manuel d'utilisation de votre fauteuil pour connaître la façon de le mettre en **roues libres**.

### En cas de problèmes

Si vous éprouvez régulièrement des douleurs ou de l'inconfort, ou si votre fauteuil roulant présente des signes de défectuosité, prenez rendez-vous le plus rapidement possible auprès de votre service d'aides techniques. (Consultez la section *Où trouver un service d'aides techniques* à la page 10.)



## **Votre fauteuil roulant ne convient plus?**

### **Votre fauteuil sera-t-il remplacé s'il devient inutilisable ou si votre état physique change de façon importante?**

Oui, il pourrait être remplacé dans les deux cas, mais le remplacement devra d'abord être approuvé par un service d'aides techniques.

Évidemment, vous aurez droit aux mêmes services que lorsque vous avez reçu votre premier fauteuil roulant. (Consultez la section *Votre nouveau fauteuil roulant* à la page 4.)

## **Le retourner, c'est logique**

### **Si votre fauteuil roulant actuel doit être remplacé ou que vous cessez de l'utiliser, devez-vous le retourner?**

Oui, il est obligatoire de le retourner à un service d'aides techniques. Le fauteuil roulant doit être complet, avec toutes ses pièces, incluant les batteries dans le cas d'un fauteuil motorisé.

La Régie transmettra votre dernière adresse à un service d'aides techniques pour qu'il puisse récupérer les aides techniques en votre possession.

## Que faire pour retourner votre fauteuil roulant?

Il vous suffit de communiquer avec le service d'aides techniques qui vous a fourni votre fauteuil roulant. On vous donnera alors les instructions précises ou l'assistance nécessaire afin que vous n'ayez aucuns frais de transport à payer pour retourner votre fauteuil roulant.

Si vous avez déménagé, veuillez vous adresser au service d'aides techniques le plus près de chez vous. (Consultez la section *Où trouver un service d'aides techniques* au bas de cette page.)

## Pourquoi devez-vous retourner votre fauteuil roulant?

Parce qu'après avoir été remis en état, il peut servir à une autre personne.

## Où trouver un services d'aides techniques

Les listes des établissements autorisés qui exploitent un service d'aides techniques est disponible sur notre site Web :



[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca) > Citoyens  
> Programmes d'aide > Appareils suppléant à une déficience physique > Liens utiles  
> Liste des établissements publics autorisés



## Pour plus d'information

Nous vous invitons à consulter notre site Internet.

**[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)**

Vous pouvez aussi obtenir de l'information par téléphone.

**À Québec**

418 646-4636

**À Montréal**

514 864-3411

**Ailleurs au Québec**

1 800 561-9749

---

### Pour nous écrire

Régie de l'assurance maladie du Québec

Case postale 6600

Québec (Québec) G1K 7T3

### Nos heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi

et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 16 h 30

En dehors des heures d'ouverture, les numéros de téléphone de nos bureaux vous donnent accès à un système automatisé de renseignements.

Août 2016

D9102-0

**Régie de  
l'assurance maladie**

**Québec** 



100 %